

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Commune de Faverges de la Tour

66 rue de la Rolandière
38 110 Faverges de la Tour

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Date et heure limites de réception des offres

Le VENDREDI 25 MARS 2022 à 12 H

à la Mairie de Faverges de la Tour

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Mardi au Samedi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 17h30

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 – NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
2.6 – VISITE DU SITE	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	4
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
6.1 EXAMEN ET SELECTION DES CANDIDATURES	6
6.2 JUGEMENT DES OFFRES	7
6.3 NEGOCIATION	7
6.4 PRESENTATION DES DOCUMENTS AVANT ATTRIBUTION :	8
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
7.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

L'extension du restaurant scolaire sur simple rez-de-chaussée.

Le bâtiment est classé en ERP de 5ème catégorie de type R et N. Les travaux débuteront en Juin 2022.

Lieu(x) d'exécution : 225 rue de la Rolandière 38110 Faverges de la Tour

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 10 lots désignés ci-dessous :

- Lot n° 1 : Gros œuvre – VRD
- Lot n° 2 : Charpente - Mur ossature bois - Bardage
- Lot n° 3 : Etanchéité
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieure aluminium
- Lot n° 5 : Doublage – Plafond
- Lot n° 6 : Menuiserie intérieure bois
- Lot n° 7 : Carrelage – Faïence
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire
- Lot n° 10 : Electricité CF-cf

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
 - En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débiteront en juin 2022.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

2.2 - Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.2.2 - Prestations supplémentaires (Options)

Lot 01 – 04 – 05 - 08 : Création de châssis dans la salle à manger existante

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : ressources propres de la collectivité, section investissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte pas de conditions d'exécution particulières.

2.6 – Visite du site

Tous les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux, deux dates sont retenues pour ces visites

MARDI 15 MARS de 17 h à 18 h
MERCREDI 16 MARS de 14 h à 15h

L'attestation de visite devra être obligatoirement jointe à l'offre

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Gallien Nathalie Architecte
92 rue de la Caillite
38110 La Chapelle de la tour
Tél : 04 74 97 91 54
Courriel : n.gallien@laposte.net

La mission du maître d'œuvre est une mission de base avec étude d'exécution (EXE) selon la loi MOP

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission OPC est assurée par : **Gallien Nathalie Architecte**

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

La mission est assurée par :

ALPES CONTROLE
3 allée du Levant
38 300 Bourgoin-Jallieu

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

La mission est assurée par :

M. Pereira
Société Elyfec
29 rue Condorcet
38090 Vaulx-Milieu

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe 1 relative à la sous-traitance
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et son annexe relative aux dépenses communes
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : plans, descriptifs
- Le planning prévisionnel des travaux
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Le cadre du mémoire technique à compléter
- Le P.G.C.S.P.S.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il doit utiliser les **formulaires DC1** (Lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) pour présenter sa candidature.

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 50 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 50 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Trois références significatives de moins de 5 ans en précisant le nom du maître d'ouvrage, le type, le montant et la date des travaux.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Rappel : Les formulaires DC1, DC2, sont téléchargeables sur le site Internet www.economie.gouv.fr

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement (A.E.)** de chaque lot
- **La décomposition du prix global forfaitaire** de chaque lot
- **Le cadre du mémoire technique** joint en annexe. Seul ce document servira de base à l'analyse de la valeur technique conformément à l'article 6 du présent règlement de consultation
- **Une déclaration sur l'honneur** de l'acceptation sans réserve de l'ensemble des pièces du marché et de leurs annexes
- **L'attestation de visite**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

6.1 Examen et sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles
Références significatives**

6.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique de l'offre appréciée à l'analyse du cadre de mémoire technique à remplir par l'entreprise	60%

L'analyse des offres au regard de ces critères sera effectuée selon la méthode ci-après :

Notation du critère « prix des prestations »

La notation de 40 points, s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante :

Il sera attribué la note maximum à l'offre la moins disante (sauf nota ci-après)

Pour les autres offres, la note maximum sera affectée du pourcentage d'écart par rapport à l'offre la moins disante

Nota : l'offre la moins disante sera analysée au regard des dispositions prévues à l'article 60 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des marchés publics (« offre anormalement basse »).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Notation du critère « valeur technique »

Le critère valeur technique sera analysé sur la base des sous-critères suivants, fournis par le candidat dans le mémoire technique :

- Moyens humains et matériel affectés au chantier: 20 %
- Respect des délais : 20 %
- Chantier en milieu contraint : 20 %.

Le non-respect du formalisme du mémoire technique joint au dossier de consultation et un renvoi au mémoire technique de l'entreprise sans page de référence, entrainera la note de 0.

Notation	POINT
Non conforme : absence d'une pièce ou d'informations indispensables à l'analyse ou non-conformité aux exigences du CCTP	0
Très insuffisant : Mémoire superficiel et trop succinct pour évaluer la valeur technique du critère	1
Insuffisant : Mémoire qui présente des lacunes techniques, des incohérences	2
Imprécis : Mémoire qui présente des généralités et/ou des imprécisions	3
Satisfaisant : Mémoire précis qui présente des imprécisions ponctuelles tout en restant conforme et acceptable	4
Très satisfaisant : Mémoire précis, complet et conforme en tout point	5

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

6.3 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les différents candidats.

Les offres inappropriées au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ne seront pas retenues.

La négociation portera sur les renseignements apportés par le candidat en ce qui concerne le prix et la valeur technique.

6.4 Présentation des documents avant attribution :

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les attestations d'assurance devront également être produites dans le même délai.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.sudest-marchéspublics.com

Par contre la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...), n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : pdf, doc, xls, txt, dwf, dwg ou équivalent.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau II de la PRIS V1 ou (**) du RGS. La liste des certificats PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats/>. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française <http://www.references.modernisation.gouv.fr> ou européenne (http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm).

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Vérification des fichiers reçus avec Norton Antivirus Version 2.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Mairie de Faverges de la Tour

Tél : 04 74 88 80 86

Courriel : accueil@faverges-tour.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Nathalie GALLIEN

Tél : 04 74 97 91 54

Courriel : n.gallien@laposte.net

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.sudest.marchéspublics.com

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite du site est obligatoire pour tous les lots. Deux visites sont organisées par le maître d'ouvrage, à l'école élémentaire.

Mardi 15 mars 2022 entre 17 h et 18 h

Mercredi 16 mars 2022 entre 14 h et 15 h